



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 juin 2024

Délibération n° 01

Date de convocation
24.05.2024

Date d'affichage
28.05.2024

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 28

votants : 34

Objet : Vote du budget supplémentaire 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. FC. YOUMBI NGAMO – Mme H. KIRCALI – Mme L. MASSE – M. B. VRIGNAUD – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. B. ZAOUI par M. E. ALAMAMY – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – Mme C. VIVIANI par Mme LA. MOLLARD-CADIX – Mme KD. ILLMANN par M. JM. GUILBOT – M. S. ROUILLIER par M. B. VRIGNAUD – Mme A. ADJELI par Mme L. MASSE.

Absente

Mme A. MEJIAS

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le 06/06/2024

ID : 077-217701226-20240603-DEL_03JUN24__1-DE

Monsieur Eric ALAMAMY a été élu secrétaire de séance.

Madame Marie-Martine SALLES, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Conformément, à l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur, le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet :

- La reprise des résultats cumulés, et des restes à réaliser de l'année précédente (excédents, déficits...) dégagés par le compte administratif qui doit être adopté avant le 30 juin de l'exercice N+1.

- De procéder à des ajustements de crédits et à l'inscription de nouveaux besoins, rendus nécessaires au regard de la mission de service public de la commune.

Le budget supplémentaire doit être voté lors de la première réunion de l'assemblée délibérante qui suit le vote du compte administratif. Son adoption n'est pas nécessaire lorsque les résultats ont été repris directement dans le budget primitif voté.

Le budget supplémentaire est avant tout, un budget de report et d'ajustement, dont l'objectif poursuivi depuis plusieurs années maintenant est la conservation du fond de roulement de la commune pour les futurs investissements.

Le budget supplémentaire 2024 s'équilibre à hauteur de 12 686 607,99 € avec les reports 2023 en investissement :

- Section d'investissement : 8 472 667,07 €
- Section de fonctionnement : 4 213 940,92 €

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le 06/06/2024



ID : 077-217701226-20240603-DEL_03JUN24__1-DE

I. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget supplémentaire 2024 pour la section d'investissement s'élève au total à 8 472 667.07 € selon la répartition suivante :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024		
SECTION INVESTISSEMENT		
RECAPITULATIF		
	DEPENSES	RECETTES
Report des Restes à Réaliser de l'exercice 2023	1 897 381,98 €	2 323 518,00 €
Excédent de clôture 2023 - Compte 01.001.FIN		2 002 834,53 €
Virement de la section de fonctionnement		3 274 914,54 €
<u>Pas d'Excédent de fonctionnement capitalisé – compte 1068 cette année</u>		0,00 €
Sous total reprises des écritures 2023	1 897 381,98 €	7 601 267,07 €
Inscriptions nouvelles 2024	740 234,59 €	871 400,00 €
Fond de roulement disponible	5 835 050,50 €	
TOTAUX	8 472 667,07 €	8 472 667,07 €

1) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont essentiellement constituées de l'excédent d'investissement arrêté au 31 décembre 2023 à 2 002 834,53 € et du transfert du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour la somme de 3 274 914,54 €.

A travers ce budget supplémentaire, il est mis en prévision les nouvelles recettes ou les ajustements à hauteur de 871 400,00 € :

- Vente du terrain Léopold Bellan pour 1 280 000 € - Délibération n°09 du 25 septembre 2023 – Cession de l'ancien centre de Loisirs du Chêne.
- Ajustement de la prévision du FCTVA pour (-) 508 600 €, somme attendue en 2025.
- Ajustement des Dotations aux amortissements – Réforme de l'instruction M57 au titre du Prorata Temporis (50 000 €).
- Ajustement comptable des provisions pour les impayés (50 000 €).

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le 06/06/2024

ID : 077-217701226-20240603-DEL_03JUN24__1-DE



2) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement inscrites au budget supplémentaire concernent les travaux de mise aux normes et de rénovation du patrimoine communal. Le fond de roulement déjà constitué sera encore préservé, laissant apparaître une prévision budgétaire non suivie de réalisation dans le respect de l'équilibre dépenses/recettes. Une somme de 5 835 050,50 € de crédits non affectés est ainsi portée côté dépenses qu'il convient de mettre en parallèle du volume d'emprunts mobilisé pour la fin du mandat, la recette liée au produit de cession (1,280Million€) et du filet de sécurité exceptionnel perçu fin 2023 (1,3Millions€).

Outre le fond de roulement disponible, il est proposé de nouvelles dépenses à hauteur de 740 234,59 € :

- Travaux de voirie pour 301 000 €.
- Correction d'une écriture de subvention constatée en double pour 133 334 € sur les exercices antérieurs devant être corrigée.
- Lancement des frais d'étude pour l'opération de la MJC pour 100 000 € (Maisons des Jeunes et de la Culture).
- Petits travaux dans tous les bâtiments pour 163 400,59 €.
- Ajustement des opérations d'ordre pour 40 000 € (Contrepartie en recettes de fonctionnement).
- Achat de petits équipements pour les services pour 2 500 €.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget supplémentaire 2024 pour la section de fonctionnement s'élève au total à 4 213 940,92 € selon la répartition suivante :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECAPITULATIF		
	DEPENSES	RECETTES
Virement à la section d'Investissement	3 274 914,54 €	
Excédent de clôture 2023 - Compte 01.002		3 386 405,58 €
Propositions Nouvelles au budget 2024	939 026,38 €	827 535,34 €
TOUX	4 213 940,92 €	4 213 940,92 €

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le 06/06/2024



ID : 077-217701226-20240603-DEL_03JUN24__1-DE

1) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement amendées dans le cadre du budget supplémentaire font suite aux notifications reçues des services de l'Etat au titre de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) et des bases fiscales prévues pour 2024. Ces éléments sont connus à partir du mois de Mars de chaque année et doivent être ajustés lorsque le budget primitif est voté avant leurs dates de publication, dont notamment en décembre de l'année n-1 comme Combs-la-Ville. Ces recettes concernent les ajustements suivants pour 827 535,34 € :

- Aboutissement d'un travail de contrôle des factures d'électricité afin de sécurisé la bonne application des Aide de l'Etat pour 506 560,60 €.
- Travail d'apurement des rattachements en recettes pour 322 505,74 €.
- Ajustement à la baisse de la prévision fiscale pour (-) 333 541 €.
- Ajustement des compensations de l'Etat pour exonération des Taxe foncière pour 171 172 €.
- Ajustement de la recette de Taxe locale sur la publicité extérieure rattachée pour 19 000 €.
- Recettes supplémentaire liées aux Droits de stationnement (Convoyeurs de fonds) pour 28 000 €.
- Recettes supplémentaires attendues sur la DGF pour 69 389 € (Dotation forfaitaire+Dotataion de solidarité urbaine+Dotation nationale de péréquation).
- Participations des familles sur les classes de découvertes pour 4 449 €.
- Ajustement des opérations d'ordre pour 40 000 € (Contrepartie en dépenses d'investissement).

2) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement inscrites au budget supplémentaire 2024 permettront de couvrir les besoins suivants à hauteur de 939 026,38 € :

- Déploiement/développement des outils informatiques mis à disposition des agents (Télétravail, haut débit, transition numérique, etc) pour 132 000 €.
- Amélioration du site internet de la commune et frais annexes pour 15 410 €.
- Ajustement du poste de dépenses « Electricité » pour 100 000 €.

- Sinistre incendie PM suite émeutes de l'Été 2023 – Rémunération de l'expert qui a assisté la ville = somme de 20 416,02 €.
- Ecritures comptable d'apurement des recettes 2017 et 2018 pour 20 000 €.
- Crédits supplémentaires des non-valeurs pour 10 000 €.
- Dépenses d'entretien, équipements sportifs/scolaires pour 42 000 €.
- Formation des agents pour 9 025 €.
- Subventions aux associations pour 4 000 € (Subvention MJC).
- Ensemble des dépenses des services au titre des divers prestations ponctuelles, d'achats de fournitures, d'alimentation pour 86 175,36 €.
- Ajustement des Dotations aux amortissements – Réforme de l'instruction M57 au titre du Prorata Temporis (50 000 €).
- Ajustement des provisions pour les impayés (50 000 €).

S'agissant des dépenses de personnel, il est inscrit par prudence une somme de 400 000 €, représentant 2,21 % du budget primitif 2024 ce qui permettra d'anticiper les imprévus d'ici la fin de l'année.

En conclusion, le budget supplémentaire 2024 est équilibré et contribue au maintien de la mise en œuvre des projets communaux.

Au vu de ces éléments, je vous propose de voter le Budget Supplémentaire 2024.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1612-4,

VU l'avis de la Commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

VU le Budget Primitif 2024 adopté le 18 décembre 2023,

VU le Compte Administratif 2023 adopté le 29 avril 2024,

VU l'Affectation des résultats de l'exercice 2023 adoptée le 29 avril 2024,

VU le projet de Budget Supplémentaire 2024 présenté,

CONSIDERANT que le Budget Supplémentaire pour 2024 reprend les résultats du Compte Administratif 2023,

CONSIDERANT que les résultats du Compte Administratif 2023 font apparaître un solde d'exécution de 2 002 834,53 € en investissement avant restes à réaliser, et de 3 386 405,58 € en fonctionnement,

CONSIDERANT que le résultat excédentaire doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte de réserves 1068),

CONSIDERANT que l'exercice 2023 ne présente pas de besoin de financement de la section d'investissement après restes à réaliser,

CONSIDERANT les ouvertures de crédits en fonctionnement et en investissement nécessaires pour le fonctionnement des services communaux et procédures budgétaires obligatoires,

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le 06/06/2024

ID : 077-217701226-20240603-DEL_03JUN24__1-DE



DIT qu'il est repris au budget supplémentaire les reports votés au Compte administratif 2023 arrêtés à 1 897 381,98 € en dépenses et 2 323 518 € en recettes.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.

Combs-la-Ville, le 03 juin 2024

Le Maire
Guy GEOFFROY



Le secrétaire de séance
Eric ALAMAMY

Pour : 30

Contre : 4 (Mme Laure MASSE – M. Bernard VRIGNAUD – M. Sylvain ROUILLIER – Mme Alexia ADJELI)

Abstention : -

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le 06/06/2024

ID : 077-217701226-20240603-DEL_03JUN24__1-DE

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de transmission au Représentant de l'Etat, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville.